



C'est tout Chaux N°7 notre ruisseau se cache

Conseil Municipal du vendredi 16 septembre 2016

Conseil au complet. Armand Falvo est notre secrétaire pour cette séance.

1° Règlement affouage :

Devant les difficultés à percevoir l'intégralité des règlements, les sommes dues seront réglées par chèque à l'inscription.

Le Conseil approuve et vote à l'unanimité le règlement de notre affouage.

2016- 46 **Objet : Approbation du règlement d'affouage 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement d'affouage 2016 tel que joint en annexe à la présente délibération.

2° Assiette et destination des coupes 2017:

Les coupes pour 2017 et 2018 seront réalisées sur les parcelles 16 et 33J. Une estimation de 350 stères pour 100 affouagistes environ, 3.5 stères ... ce sera bien peu !

Les 3 garants pour cette saison seront (avec classement par ordre) : Christophe Guichard, François Maillot, Frédéric Chapuis.

Le vote unique, pour les coupes et les garants est unanime.

2016-47 **Objet : Assiette et destination des coupes 2017**

Cette délibération très technique et longue n'est pas retranscrite pour ne pas alourdir le journal

3° Signalisation mise en place de stop:

La sécurité est une préoccupation importante au conseil ; en bas de la rue du Cordonnet le panneau est très ancien, il sera remplacé par un neuf.

Cinq signalisations stop vont être posées : rue des Echos, rue de la Distillerie, rue du Chenalot, rue du Sillon et rue des Grandes Pièces avec un panneau d'avertissement pour 3 d'entre eux.

Le vote est unanime.

2016-48 _Objet : Signalisation : mise en place de STOP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre en place des panneaux STOP : rue des Echos, rue de la Distillerie, rue du Chenalot, rue du Sillon et rue des Grandes Pièces.

Le Panneau STOP de la rue du Cordonnet très ancien sera également remplacé.

4° Devis informatique:

Notre système informatique devient obsolète : les logiciels de gestion et autres sont de plus en plus lourds ; deux postes informatiques fonctionnent en mairie : nous décidons de changer celui du secrétariat et de faire « nettoyer » le second.

Cinq devis sont étudiés pour effectuer cette opération, la proximité de l'entreprise et donc son intervention rapide a été le critère essentiel pour opérer le choix.

C'est à la majorité que ce vote à été réalisé.

2016-49 Objet : Signalisation : Devis informatique

Le Poste informatique du secrétariat devient obsolète, cinq devis ont été demandés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir Ordi Services de Voray sur l'Ognon de par sa proximité en cas d'intervention.

Le Conseil Municipal accepte et mandate le maire pour signer le devis d'un montant de 2041.73 € HT.

5°Prêt relais communal : réduction du prêt et prolongation:

Notre long, long prêt relais est encore actuellement de 100 000€, nous décidons de faire un gros effort cette année encore et de le diminuer de 33 000€ : il ne restera « plus que » 67 000€ à rembourser !

2015-45Objet : Remboursement anticipé et partiel du prêt relais CREDIT MUTUEL

102780800300020595004

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide le remboursement anticipé et partiel du prêt relais CREDIT MUTUEL n° 102780800300020595004 à hauteur de 33 000 € et demande la prolongation de ce prêt pour une durée d'un an soit jusqu'au 30/11/2017.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer, tout document relatif à ce dossier.2016-46

8° questions diverses

Nous abordons différents sujets :

- demande de subvention,
- demande d'habitat 70, pour une rencontre
- relance d'un bornage à la Baubette,
- recensement, certainement recrutement d'une personne pendant 50 h environ,
- mise aux normes, demande de renseignement de l'UGAP
- pour la sécurité un arbre à tailler,
- réflexion à avoir rapidement sur le repas Communal, les paniers de Noël..
- une fête organisée par un, des jeunes à la salle des fêtes associative a été semble t-il bruyante ; un riverain a été particulièrement irrité. Certains conseillers rappellent que la location engage la personne adulte qui loue ; le maire propose que l'on réalise une étude acoustique des lieux.
- L'arrivée du futur PLUI qui va remplacer notre POS actuel (plan d'occupation des sols) provoque beaucoup d'inquiétude chez bon nombre de propriétaires dans les zones NA (non aménagées) ; le flou et le manque d'information y sont aussi pour beaucoup ; même si ce problème concerne des particuliers, la commune intervient souvent et organise beaucoup de réunions, de palabre, d'explications ...mais toute opération qui entraîne un engagement de la commune sera largement divulguée est connue de tous.

Conseil municipal 21 octobre 2016 à 20 h 30

Stéphanie Jupille et Mairie Pascal absentes, excusées donnent pouvoir à Alexandre Ormaux et Ludovic Brenot

Secrétaire : Eric Fauchon

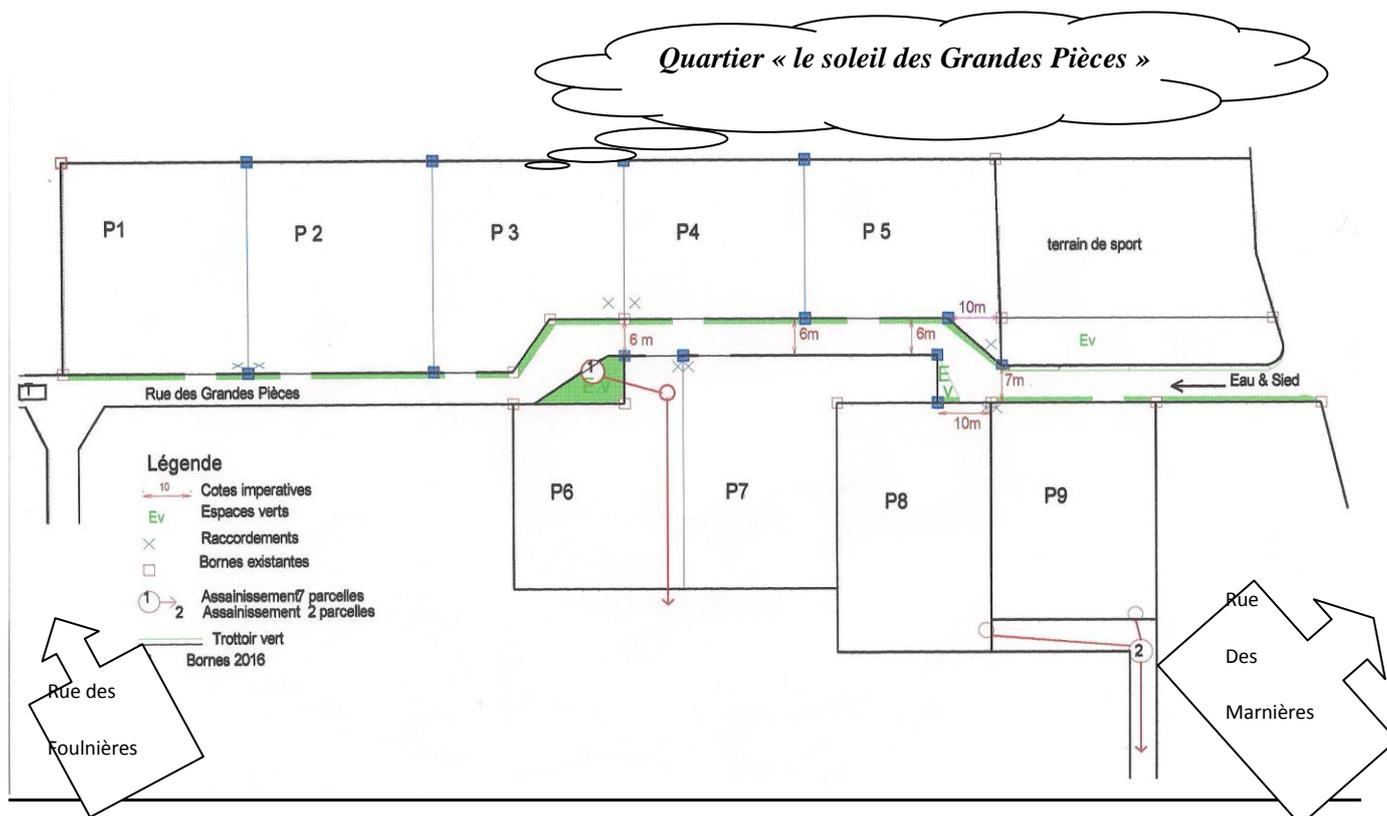
1° Convention de projet urbain partenariat Zone NA des Grandes Pièces et Convention de passage des canalisations eaux usées ou pluviales Zone NA des Grandes Pièces

Suite à un projet élaboré dans les années antérieures à La Lotière : la Commune était devenue propriétaire d'une parcelle dans le prolongement des grandes Pièces en vue de faire un chemin terminé par une place de retournement. Les propriétaires souhaitant aménager leurs parcelles, la Commune, le conseil municipal unanime pour des raisons de sécurité incendie et un développement harmonieux du hameau a proposé de compléter cette opération en reliant la rue des Foulnières à la rue des Marnières, créant ainsi une rue parallèle à la rue principale du hameau. Cette opération très avancée en est au stade du plan d'aménagement avant le démarrage des travaux. L'investissement des Conseillers, Adjoint, du Maire a été très important, capital ; l'intelligence, la bonne volonté, l'esprit de compromis des propriétaires privés a été dans ce projet sans nul doute remarquable.

Nous sommes persuadés, vu le nombre de futures parcelles (9), que cet aménagement complet et ambitieux sera un plus pour embellir encore (s'il le fallait !) le petit hameau de La Lotière.

Pour compléter le dossier un grand nombre de conventions ont été signées, vu le nombre elles ne sont pas retranscrites dans ce journal (plusieurs pages) ; si vous souhaitez en prendre connaissance, vous pouvez les consulter soit sur le tableau d'affichage, soit sur notre site soit tout simplement en Mairie.

Voici un plan simplifié de l'opération, n'hésitez pas à demander plus d'explication à vos élus.



2016-52 **Objet : Convention de projet partenarial zone NA des Grandes Pièces**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention entre Monsieur et Madame BERNARDIN Christian, Monsieur et Madame GUICHARD Christophe, Monsieur DEBIEF Cédric, Monsieur et Madame GUIDOT Michel et la Commune de Chaux la Lotière, présentée par le Maire ayant pour objet la prise en charge financière des équipements publics dont la réalisation par la commune est rendue nécessaire par l'opération d'aménagement dénommée « les Grandes Pièces » comme annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette convention. La participation sera demandée selon l'article 6 de la convention et versée au Budget Primitif communal 2016.

Monsieur Christophe GUICHARD s'est retiré et n'a pas pris part au vote.

2016-53 **Objet : Convention pour autorisation de passage en terrain privé des canalisations d'évacuation d'eaux usées ou pluviales avec Monsieur et Madame FOEHRLE Sylvain**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention entre Monsieur et Madame FOEHRLE Sylvain et la Commune de Chaux la Lotière, présentée par le Maire, concernant l'autorisation de passage de canalisations d'eaux usées ou pluviales comme annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette convention.

2016-54 **Objet : Convention pour autorisation de passage en terrain privé des canalisations d'évacuation d'eaux usées ou pluviales avec Monsieur et Madame BERNARDIN Christian**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention entre Monsieur et Madame BERNARDIN Christian et la Commune de Chaux la Lotière, présentée par le Maire, concernant l'autorisation de passage de canalisations d'eaux usées ou pluviales comme annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette convention.

2016-55 **Objet : Convention pour autorisation de passage en terrain privé des canalisations d'évacuation d'eaux usées ou pluviales avec Monsieur et Madame GUICHARD Christophe et Monsieur DEBIEF Cédric**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention entre Monsieur et Madame GUICHARD Christophe, Monsieur DEBIEF Cédric et la Commune de Chaux la Lotière, présentée par le Maire, concernant l'autorisation de passage de canalisations d'eaux usées ou pluviales comme annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette convention.

Monsieur GUICHARD Christophe s'est retiré et n'a pas pris part au vote.

2° Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel Delarchives

Pour classer correctement nos délibérations...

2016-50 **Objet : Renouvellement contrat de maintenance ADIC Informatique du logiciel Delarchives**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le nouveau contrat de maintenance avec la société ADIC INFORMATIQUE pour la maintenance du logiciel DELARCHIVES.

3° Désignation de 3 membres au bureau de l'AFR

2016-51 Objet : Désignation de 3 membres pour siéger au bureau de l'Association Foncière de Remembrement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- Monsieur Christophe CHAPUIS
 - Monsieur Maurice CHEVALIER
 - Monsieur Thierry FOLIN
- Pour siéger au bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Chaux la Lotière.

4° Renouvellement du bail « les Echos » A n°85 à M.Chapuis Christophe

2016-56 Objet : Renouvellement du bail de M. CHAPUIS Christophe « les Echos » Parcelle A n° 85

Le bail de location accordé à Monsieur CHAPUIS Christophe concernant le terrain communal " Les Echos" Section A n° 85, d'une superficie 1 ha 06 a, arrivé à expiration le 01 janvier 2016, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le renouvellement de ce bail pour une durée de 9 années à compter du 1^{er} janvier 2016 pour se terminer le 01 janvier de l'année 2025.

Le montant du loyer s'établira sur la base de 113.34 € indexé sur le prix du fermage.

Le Conseil Municipal mandate le Maire afin d'établir un bail de location et le signer.

Monsieur Frédéric CHAPUIS s'est retiré et n'a pas pris part au vote.

5° Renouvellement du bail « Les Grands Chemins » B5 n) 765-768 à Folin Régis

2016-57 Objet : Renouvellement du bail de M. FOLIN Régis

Le bail de location accordé à Monsieur FOLIN Régis concernant le terrain communal " Les Grands Chemins" Section B5 n° 765 – 768 d'une superficie 60 ares arrivé à expiration le 01 janvier 2016, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le renouvellement de ce bail pour une durée de 9 années à compter du 1^{er} janvier 2016 pour se terminer le 01 janvier de l'année 2025.

Le montant du loyer s'établira sur la base de 43.02 € indexé sur le prix du fermage.

Le Conseil Municipal mandate le Maire pour établir un bail de location et le signer.

6° Recensement

Il faut un Coordonateur pour le futur recensement, le conseil s'exécute...

2016-58 Objet : Nomination du Coordonnateur communal pour le recensement de la population 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Ludovic BRENOT coordonnateur communal pour le recensement de la population 2017 en remplacement de Madame Stéphanie JUPILLE pour problème de santé.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2016-31 du 20 mai 2016

7° Renouvellement de la convention d'assistance technique pour le suivi du système d'assainissement avec le département de Haute Saône

Nous poursuivons les engagements pris précédemment :

2015-59 **Objet : Convention d'assistance technique avec le Conseil Général Domaine de l'eau : assainissement collectif**

Notre collectivité a signé une convention avec le département pour l'exécution de la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif.

Celle-ci prenant fin le 31 décembre 2016, le département de la Haute-Saône nous propose de la renouveler.

Le barème défini pour la rémunération reste inchangé, à savoir :

- Collectivité dont la population DGF est inférieure ou égale à 167 hab : 50€/an
 - Collectivité dont la population DGF est supérieure à 167 hab : 0.30 €/hab/an
- Le Maire donne lecture de la convention d'assistance technique avec le département de la Haute-Saône dans le domaine de l'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention d'assistance technique avec le Conseil Général dans le domaine de l'assainissement collectif,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette dernière.

8° Affouage

Des petites portions cette année...on va se consoler en pensant que l'on s'achemine vers le réchauffement.

2016-60 **Objet : Tarifs des portions d'affouage 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs de la portion d'affouage 2016-2017 comme suit :

- Affouage non façonné environ 5 stères pour la somme de 25 €
- Affouage façonnés et livrés en 1m soit :
5 stères pour la somme de 200 €

2016-62 **Objet : Convention de partenariat avec l'Association du Centre de Beaumotte pour le façonnage de l'affouage**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter l'Association du Centre des Beaumotte afin de réaliser le façonnage du bois d'affouage pour les portions non faites par les affouagistes.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'Association du centre des Beaumotte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs de la portion d'affouage 2016-2017 comme suit :

- Affouage non façonné environ 5 stères pour la somme de 25 €
- Affouage façonnés et livrés en 1m soit :
5 stères pour la somme de 200 €

9° Lotissement

Nous avons en 2015 remis en état le chemin de la Combe au Billy classé « terrain en réserve », il est temps de lui donner une nouvelle fonction :

2015-61 **Objet : Modification de la notice explicative du lotissement communal dit « de la Roche »**

Suite aux travaux de réfection du chemin de la Combe au Billy (délibération 2015-43), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide les modifications de l'article III paragraphe accès comme suit :

Accès

Les lots 1 et 2 auront leur accès sur la voie communale n° 104 ou (et) sur le chemin de la Combe au Billy situé en bas du lotissement, les lots 3, 4, 5, 6 auront leur accès sur la voirie du lotissement (rue des Combes) ou (et) sur le chemin de la Combe au Billy situé en bas du lotissement, le lot 10 aura son accès sur la voie communale n° 104 ou (et) sur la voirie du lotissement (rue des Combes), les lots 7, 8, 9 auront leur accès sur la voirie du lotissement (rue des Combes). Le ramassage des ordures ménagères et le déneigement ne seront pas effectués sur le chemin de la Combe au Billy.

10° questions diverses

Comme d'habitude le Maire laisse une totale expression libre à tous les Conseillers...même les plus bavards et de multiples sujets sont abordés : cela va de l'organisation du 11 novembre, à un dossier sur l'eau où nous allons recevoir une aide de 1000€ ; nous parlons de pôle emploi pour notre ancien salarié toujours indemnisé...de facture à payer...il est tard, **La séance est levée**

Nous voulons garder une page pour vous rafraichir dans notre ruisseau

Notre petit ruisseau de la Brêle joue à cache cache !



**3 il fait le
beau devant
la salle des
fêtes !!!**

